



Une chorale multilingue constituée pour l'occasion



Le doyen A. BEAUDUIN et E. MICHEL



Mgr L. GRIMMONPREZ, Mgr A. HOUSSIAU et Mgr A. JOUSTEN



M. le Cardinal G. DANNEELS et une partie des concélébrants

Au-delà du

À la veille des élections fédérales du 10 juin prochain, l'Enseignement catholique a adressé aux représentants des principaux partis politiques francophones un mémorandum présentant ses préoccupations et priorités pour la prochaine législature fédérale.

Même si l'enseignement dans notre pays est une matière communautaire, le Gouvernement fédéral peut néanmoins encore exercer une influence sur la mise en œuvre des politiques éducatives. Le SeGEC attire dès lors l'attention du futur Gouvernement fédéral sur différents enjeux, en insistant plus particulièrement sur les suivants:

■ **Promouvoir au niveau européen un enseignement de qualité accessible à tous.** Dans ce cadre, le SeGEC plaide pour la reconnaissance au niveau belge et européen de l'égalité de traitement entre associations de droit privé exerçant une mission d'intérêt général et pouvoirs publics qui exercent cette même mission. Par ailleurs, la problématique de l'enseignement supérieur doit aussi retenir l'attention. Pour que la Communauté française puisse continuer à offrir un enseignement de qualité, démocratique et ouvert aux étudiants d'autres pays, il est urgent de développer, au niveau européen, l'enseignement en tant que système spécifique, au même titre qu'a été développée l'exception culturelle.

■ **Promouvoir la cohésion sociale et territoriale.** Le constat des inégalités entre les établissements scolaires en Communauté française, révélé par l'enquête PISA, est à relier aux inégalités de développement territorial. Les phénomènes de ghettoïsation de

10 juin: les priorités du SeGEC

certaines quartiers ou de paupérisation de certaines sous-régions contribuent de manière évidente à la dualisation des performances des établissements scolaires. Promouvoir la cohésion sociale et territoriale est une des conditions de développement durable et devrait constituer une priorité transversale des politiques menées aux différents niveaux de pouvoir (fiscalité, logement, mobilité, etc).

■ **Permettre la réalisation de stages en entreprises.** La politique de lutte contre les discriminations à l'embauche mérite d'être étendue aux discriminations à l'accès aux stages. Il s'agit également d'apporter une réponse financière complète aux nouvelles obligations de la médecine du travail. Le coût des examens médicaux complémentaires que les entreprises doivent prendre en charge reste très élevé. Nous demandons la prise en charge de l'ensemble de ces coûts ainsi que l'instauration de procédures clairement identifiées.

■ **Soutenir la rénovation des infrastructures scolaires.** L'abaissement à 6% du taux de TVA applicable aux travaux réalisés dans les bâtiments scolaires constitue une revendication prioritaire du monde de l'école. Bien que figurant dans l'accord institutionnel de la Saint-Boniface, cette mesure est toujours en attente de réalisation. Elle constitue aujourd'hui une demande explicite du gouvernement flamand et de celui de la Communauté française, dans le cadre de la mise en place de projets de Partenariats Public Privé (PPP) destinés à accélérer la rénovation des infrastructures scolaires.

■ **Défendre les libertés inscrites dans la Constitution.** Le SeGEC refuse que la révision de l'article 195 conduise à une banalisation de la révision de la Constitution. Il convient d'éviter que les libertés fondamentales, et notamment la liberté d'enseignement, puissent être restreintes à l'avenir.

Outre ces revendications, le mémorandum reprend d'autres points, et notamment:

■ le souhait de l'extension du Maribel "non marchand" à l'enseignement. Cette extension permettrait la création de plusieurs centaines d'emplois susceptibles de couvrir des besoins actuellement insuffisamment rencontrés (puéricultrices, assistants administratifs des directeurs de l'enseignement fondamental...).

■ la demande du SeGEC au futur Gouvernement fédéral de relever le plafond maximum d'heures de congé éducation payé, en vue d'atteindre les objectifs européens de formation tout au long de la vie. ■

Le mémorandum de l'enseignement catholique peut-être téléchargé sur:

www.segec.be > **mémorandum**

ÉTIENNE DESCAMPS

BRIGITTE GERARD

Lettre de mission

À partir du 1^{er} septembre 2007, elle sera d'application. Le décret relatif au statut du directeur voté le 23 janvier dernier la prévoit. Elle? La lettre de mission élaborée par le Pouvoir organisateur (PO).

Dans le cadre de ses services aux PO et aux directions, le SeGEC a entamé une large concertation destinée à aboutir à un modèle de lettre de mission à proposer aux PO. Un texte de base a été soumis à la consultation dans les diocèses et les différentes instances du réseau ainsi que dans les assemblées de directeurs. Les avis sont revenus à l'assemblée générale du SeGEC du 15 mars dernier, et leur synthèse a été intégrée dans le texte final qui vient d'être adressé à tous les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique.

Comme précisé plus haut, ce texte se veut un "modèle" que le PO est libre d'adapter en fonction de sa réalité locale, de son histoire et de son projet éducatif. Il reprend le minimum légal et propose en outre des extensions destinées à coller au plus près aux spécificités de l'établissement.

Par ailleurs, la lettre de mission proprement dite ancre la fonction de direction en référence à *Mission de l'école chrétienne* et au Congrès de l'enseignement catholique de 2002.

Une lettre de mission bien conçue, dans la confiance et en concertation entre PO et direction, est un outil qui peut définir dans la clarté les relations de complémentarité et d'altérité qui unissent un Pouvoir organisateur et la direction de l'établissement. Et ceci, au bénéfice de tous. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE